



Archidiocèse de Québec

1073, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 4R5

Bur. : (418) 688-1211, Télécopieur : (418) 688-1399

Site internet : www.diocesequebec.qc.ca

Courriel : fabriques@ecdq.org

COMITÉ DIOCÉSAIN DU PATRIMOINE RELIGIEUX ET D'ART SACRÉ

Mémoire pour la consultation sur la vision du patrimoine de la Ville de Québec

23 juin 2016

**Attentes de l'Église de Québec au sujet des églises paroissiales
situées dans le territoire de la Ville de Québec
dans le cadre de la consultation sur la vision du patrimoine**

Attentes de l'Église de Québec au sujet des églises paroissiales situées dans le territoire de la Ville de Québec dans le cadre de la consultation sur la vision du patrimoine

Introduction

La Ville de Québec sollicite les organismes et les citoyens pour alimenter ses réflexions et pour élaborer des axes d'intervention dans le cadre de la mise à jour de sa vision sur le patrimoine.

Le présent mémoire vise à présenter la situation du patrimoine religieux bâti dans la Ville de Québec et à soumettre les attentes de l'Église diocésaine et des fabriques paroissiales concernant principalement les églises. Deux annexes sont jointes à ce mémoire : les principes qui guident l'Église catholique de Québec et le portrait de la situation en 2016.

Il est manifeste que l'Église catholique de Québec ne pourra pas sauvegarder tous les immeubles religieux qui sont placés sous sa responsabilité directe ou indirecte. L'Église diocésaine est déjà débordée par le maintien d'églises excédentaires dont certaines sont déjà fermées au culte, sans projet d'avenir défini, alors que d'autres ont été converties à un nouvel usage ou sont vouées à la démolition. C'est pourquoi, de concert avec les pouvoirs publics, elle souhaite le développement d'un plan de soutien et d'accompagnement pour le transfert des propriétés qui pourront être conservées et mises en valeur avec un changement d'usage.

1 Les sept grandes églises catholiques de la Ville de Québec

Sur le territoire de la Ville de Québec, il y a **sept (7)** grandes églises (dites grandes nefs). Pour chaque église, un budget allant de 100 000 \$ à 150 000 \$ est nécessaire pour assumer les frais d'exploitation de l'immeuble (chauffage, éclairage, entretien, surveillance, assurance, etc.). Pour les fabriques, ce montant représente une charge financière de plus en plus lourde et allant au-delà des capacités actuelles des paroisses. Deux de ces sept églises sont présentement fermées à tout usage en attente d'un nouveau projet d'utilisation et d'une conversion d'usage.

Cinq de ces grandes églises sont toujours en usage par les paroisses catholiques :

- l'église Saint-Roch, grande église, à valeur élevée
- la Basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec, grande église, classée, dans un site du patrimoine déclaré et à valeur élevée
- l'église Saint-Ignace-de-Loyola, grande église, à valeur significative

- l'église de la Nativité-de-Notre-Dame (Beauport), grande église, dans un site du patrimoine déclaré, à valeur élevée
- l'église Saint-Louis-de-Courville, grande église, à valeur significative

Deux de ces églises sont présentement fermées :

- l'église Saint-Charles dans Limoilou, grande église, à valeur élevée, fermée à tout usage en 2012
- l'église Saint-Jean-Baptiste, grande église, classée et à valeur élevée, fermée à tout usage en 2015

L'Église catholique de Québec demande qu'un programme d'aide pour couvrir les frais d'exploitation pour les cinq églises toujours ouvertes au culte puisse être mis en place rapidement.

Les responsables diocésains sont bien conscients des responsabilités spécifiques d'une ville, responsabilités qui débordent largement la culture et le patrimoine. C'est pourquoi l'Église catholique locale reconnaît l'intérêt actif des autorités municipales de Québec pour la question patrimoniale, dont le profil est largement de nature religieuse, et elle sait qu'elle peut compter sur la collaboration concrète de ces autorités en matière de patrimoine. Aussi, l'Église catholique de Québec souhaite vivement pouvoir compter sur un appui solide de la Ville afin de mobiliser le gouvernement, les ministères concernés et les diverses instances impliquées dans la question du patrimoine, en vue de développer un programme de soutien spécifique à l'égard des églises du territoire urbain.

- L'aide reçue, pour la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec (*et l'église Notre-Dame des Victoires*) à l'occasion du 350e (2014) et de l'année de la Miséricorde (2016), particulièrement pour le volet touristique (étude, aide pour l'organisation des événements et travaux d'aménagements, etc.), a été grandement appréciée. Cependant, l'importance de ce lieu de pèlerinage et sa haute valeur patrimoniale exigent une attention particulière apportée de manière continue. Elle ne saurait être basée sur une approche uniquement de développement touristique, sans exclure cette dimension. Des travaux majeurs de restauration de 2, 3 M\$ pour les deux églises seront à réaliser entre 2017 et 2022. Les coûts reliés aux frais d'entretien régulier et d'énergie représentent une somme de 180 000\$ par année en moyenne.
- La subvention de la Ville de Québec pour l'aménagement d'un espace commercial dans une partie du sous-sol de l'église Saint-Roch représente une solution qui, souhaitons-le, permettra à la fabrique de continuer à loger les organisations communautaires et culturelles et d'assumer une part des frais d'exploitation de l'immeuble. Cependant, cette solution ne peut être reproduite telle quelle en l'appliquant aux autres grandes nefs.

L'Église catholique de Québec souhaite que la Ville se joigne à elle pour créer une équipe de travail permanente afin de soutenir et accompagner les fabriques propriétaires de ces églises dans la recherche de solutions et la mise en place de projets de nouvel usage mixte ou de nouvelle utilisation.

Pour les deux grandes églises présentement fermées, au cœur de la Haute et de la Basse-Ville, soit les églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Charles de Limoilou, il faut envisager une solution qui implique un transfert de propriété avant toute conversion d'usage, compte tenu des coûts élevés et de la responsabilité financière de fabriques à bout de souffle qui ne peuvent soutenir les projets de conversion avancés.

L'Église de Québec demande à la Ville de se joindre à elle dans une démarche concertée auprès des autres paliers de gouvernement et instances concernées pour que soit mis sur pied un programme d'aide visant à faciliter l'acquisition de ces immeubles par des corporations porteuses de projets viables et leur permettant de devenir propriétaire de ces immeubles.

2 Pour treize (13) autres églises ayant une « valeur patrimoniale »

Treize (13) autres églises sont des immeubles classés ou situés dans un des quatre sites du patrimoine déclaré, ou sont des églises à valeur élevée selon l'inventaire réalisé dans le cadre de l'entente de 1999 :

- l'église Saint-Charles (Charlesbourg), classée, dans un site du patrimoine déclaré et à valeur élevée
- l'église Notre-Dame-des-Victoires, classée, dans un site du patrimoine déclaré et à valeur élevée
- l'église Saint-Michel-de-Sillery, dans un site du patrimoine déclaré et à valeur élevée
- L'église Saint-Sauveur, à valeur élevée
- l'église Saint-Félix (Cap rouge), à valeur élevée
- l'église Saint-Charles-Garnier, à valeur élevée, non éligible au programme du CPRQ (après 1945)
- l'église Saint-Dominique, classée, à valeur élevée, reliée au Musée national des Beaux-arts du Québec
- l'église Saint-Louis-de-France, à valeur élevée, non éligible au programme du CPRQ (après 1945)
- l'église Saint-Malo, à valeur élevée

- l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à valeur élevée, non éligible au programme du CPRQ (après 1945)
- l'église Très-Saint-Sacrement, à valeur élevée
- l'église Saint-Fidèle, à valeur élevée, non éligible au programme du CPRQ (après 1945)
- l'église Saint-Pascal, à valeur élevée, non éligible au programme du CPRQ (après 1945)

Le programme national de restauration d'édifices du patrimoine religieux (volet 1) géré par le Conseil du patrimoine religieux du Québec est l'unique programme de fonds publics accessible aux fabriques. Il est limité aux églises construites avant 1945. L'aide accordée est plafonnée à 70 % à 80 % de subvention pour un même programme de travaux. Les fabriques, propriétaires de ces églises, ne sont pas en mesure d'assumer la part du 30 % des projets. De plus, cinq de ces églises ne sont pas éligibles à ce programme, car elles ont été construites après 1945.

L'Église de Québec demande à la Ville d'envisager la création d'un programme spécial d'aide complémentaire au programme national géré par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Ce programme viserait à combler une part du coût des travaux non subventionnés (le 30 % exigé comme contribution du propriétaire) ou à financer une part des travaux pour les cinq églises de ce groupe construites après 1945.

3 Plan directeur immobilier

Depuis 2003, 13 fabriques de paroisse (sur 32 fabriques) ont fait une démarche en vue de se doter d'un plan directeur immobilier (PDI). Ces PDI ont été approuvés par l'Évêque. Ceux-ci concernent 30 églises : 20 d'entre elles sont conservées pour la mission des paroisses et 10 ont été jugées excédentaires. Parmi ces 8 églises excédentaires, 6 églises ont été cédées à un nouveau propriétaire pour un nouvel usage. Donc sur un total de 52 églises appartenant aux 32 fabriques paroissiales, il reste 32 églises pour lesquelles une démarche de PDI sera réalisée d'ici 2022.

L'Église de Québec demande que la Ville envisage de mettre à la disposition des fabriques paroissiales et des Services diocésains des ressources spécialisées pour aider les fabriques à réaliser la démarche conduisant à l'adoption d'un Plan directeur immobilier (PDI).

D'autre part, pour les églises qui seraient déclarées excédentaires suite au PDI, le Diocèse de Québec demande à la Ville de pouvoir accompagner les fabriques paroissiales et les Services diocésains dans la recherche de nouveaux propriétaires et de nouveaux usages collectifs de ces immeubles.

4 Poursuite et développement du partenariat

Le diocèse de Québec et la Ville ont toujours trouvé essentiel et important de travailler en étroite collaboration. Ensemble, ils ont assuré un leadership en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine religieux. Le diocèse de Québec reconnaît la contribution importante de la Ville dans les projets d'inventaire et de mise en valeur du monastère des Augustines et du monastère des Ursulines. Pour les églises paroissiales, les actions menées dans le cadre de la *Déclaration conjointe de sauvegarde et de mise en valeur des églises de Québec*, signée en 1999, ont été précieuses. D'autres collaborations récentes (cathédrale de Québec et Église Saint-Roch) ont été précieuses.

Le Diocèse de Québec souhaite que de nouvelles ententes et initiatives conjointes soient entreprises d'un commun accord pour trouver des pistes de solutions pour les églises paroissiales qui demeurent un usage pour la mission de l'Église et pour le soutien des groupes qui se porteront acquéreurs des églises qui seront jugées excédentaires dans l'avenir.



Marc Pelchat, ptre, v.g.

Président du Comité diocésain du patrimoine religieux et de l'art sacré

Archidiocèse de Québec

Les principes de l'Église catholique de Québec au sujet du patrimoine bâti et religieux

En 2004, la démarche de réflexion sur l'avenir des communautés chrétiennes a étudié diverses propositions relatives au patrimoine religieux au service de la mission de l'Église. En février 2005 un énoncé de mission pour les communautés paroissiales, trois orientations et 25 actions ont été promulgués dans le document « Mission Nouvelle Évangélisation ».

En relation avec le patrimoine religieux, trois actions ont été spécifiquement identifiées :

- Action 21 : La détermination de l'utilité pastorale de conserver la propriété de toutes les églises et presbytères des paroisses ;
- Action 22 : Le développement d'ententes de partenariat pour la gestion et la conservation du patrimoine religieux ;
- Action 23 : Le développement d'activités catéchétiques et pastorales reliées au patrimoine spirituel et religieux ;

Dans le cadre des orientations du document « Mission Nouvelle Évangélisation », le Comité diocésain de patrimoine religieux a présenté depuis 2005, au nom de l'Église catholique de Québec, les positions et principes au sujet du patrimoine religieux.

Positions de l'Église catholique dans son ensemble

- Le patrimoine religieux constitue un héritage riche et précieux pour les générations actuelles et futures. Il révèle que la dimension spirituelle et religieuse de l'être humain est une composante essentielle à la vie des personnes et des collectivités. Ce patrimoine participe et agit activement dans les cœurs et les esprits. Il ouvre le chemin du respect, de la dignité, de l'ouverture à l'autre. Il contribue à construire la foi, la charité et l'espérance ;
- Les églises, peu importe leur âge ou leurs qualités au plan architectural ou artistique, méritent d'être considérées comme des lieux porteurs d'une histoire et comme symboles identitaires qui témoignent de la culture, de la vie communautaire et spirituelle d'un milieu. Tout en reconnaissant que l'ensemble des biens religieux ne pourra être conservé, les choix devront favoriser le développement du tissu social des communautés chrétiennes et des collectivités ;

- Les personnes constituant les paroisses et leurs fabriques (administrateurs) ou les municipalités locales et les collectivités en général sont les premiers acteurs dans la recherche de solutions et en conséquence tous les efforts doivent être pris pour les soutenir et les reconnaître ;
- Le partenariat est le mot clé dans la recherche de solutions. Il doit se vivre dans le respect des convictions, des droits et des responsabilités de chaque partenaire.

Principes diocésains de l'Église catholique de Québec au sujet des bâtiments-églises

- Assurer l'exercice de la mission de l'Église catholique et de ses paroisses ;
- Favoriser le partenariat avec d'autres entités et envisager un usage multifonctionnel des églises

Dans le cas, où une église est déclarée excédentaire par rapport à la mission de l'Église qui est de rassembler, d'enseigner, de célébrer, de susciter la fraternité et l'engagement pour la justice sociale, les principes suivants sont appliqués :

- Accorder dans la mesure du possible, dans les propositions de conversion d'usage qui sont développées, la priorité à un usage collectif des immeubles qui sont rendus disponibles ;
- Rappeler au futur propriétaire, s'il y a lieu, ses obligations en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti ;
- Procéder à l'aliénation de l'immeuble dans le respect du droit canonique, des lois civiles et des ententes ou normes en vigueur.

Informations et portrait des églises paroissiales catholiques sur le territoire de la Ville de Québec

1- Combien y a-t-il d'églises de paroisses catholiques sur le territoire de la Ville ?

52 églises paroissiales catholiques.

Les propriétaires de ces églises sont :

- 32 fabriques de paroisse (Loi sur les fabriques)
- 2 paroisses non territoriales : Saint-Patrick (anglophone) et Saint-Zéphirin-de-Stadacona (Fraternité sacerdotale Saint-Pierre)

Sont exclues des statistiques parce que n'étant pas sur le territoire de la Ville : les paroisses de Saint-Augustin-de-Desmaures à Saint-Augustin (une église), Notre-Dame-de-l'Annonciation à L'Ancienne-Lorette (une église) et la mission Notre-Dame-de-Lorette à Wendake (une église), deux églises de Sainte-Marie-des-Lacs (Lac Beauport et Stoneham) et l'église de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

2- Combien y a-t-il d'églises patrimoniales sur le territoire de la Ville ?

L'expression « église patrimoniale » n'existe pas dans la réalité.

Il y a 3 systèmes de classification qui sont utilisés pour attribuer une « valeur patrimoniale » aux églises paroissiales.

1- Celui de la Loi sur patrimoine culturel du Québec ;

Monument historique ou église située dans un des quatre arrondissements historiques :

6 églises dans la Ville de Québec : La Nativité de Notre-Dame (Beauport), Saint-Charles (Charlesbourg), la basilique cathédrale Notre-Dame-de-Québec, Notre-Dame-des-Victoires, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel (Sillery)

- 2- Celui de la **Déclaration conjointe de sauvegarde et de mise en valeur des églises de Québec** communément appelé « entente de 1999 entre le diocèse, la ville et le MCCCCF » ;

Valeur élevée : 18 églises

Valeur significative : 15 églises

Valeur communautaire : 19 églises

- 3- Celui de la **cotation de 2003 du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec (CPRQ)**

Cote A, incontournable : 7

Cote B, exceptionnelle : 9

Cote C, supérieure : 16

Cote D, moyenne : 9

Cote E, faible : 11

3- Combien de paroisses ont un « plan directeur immobilier » et pour combien d'églises ?

Depuis 2003, 12 fabriques de paroisse (sur 32 fabriques) ont fait une démarche en vue de se doter d'un plan directeur immobilier (PDI) approuvé par l'Évêque. Ceux-ci concernent 36 églises : 22 d'entre elles sont conservées pour la mission des paroisses et 14 ont été jugées excédentaires. Parmi ces 14 églises excédentaires, 12 ont été cédées à un nouveau propriétaire pour un nouvel usage.

Un « PDI » conduit les fabriques de paroisse à déterminer les priorités d'usage et d'investissement en lien avec la mission de l'Église catholique et de ses paroisses. Cette démarche précise la vocation des églises (maintien d'usage exclusif à la paroisse ou usage multifonctionnel) et, dans certains cas, identifie les églises excédentaires avec la date de fermeture au culte et les délais pour leur vente.

Voici la liste des PDI avec l'année de l'annonce publique indiquée entre parenthèses :

- Sainte-Marguerite-Bourgeoys, Québec (2003) : 4 églises (2 conservées, 2 églises excédentaires)
- Notre-Dame-de-Rocamadour, Québec (2003) : 4 églises (2 conservées, 2 jugées excédentaires)
- Saint-Charles-Borromée, Québec (2005 et 2006) : 3 églises en 2006 (2 conservées, 1 jugée excédentaire) et deux autres conservées en 2006 (ancienne paroisse Saint-Jen-Eudes)
- Notre-Dame-de-la-Visitation de Sainte-Foy, Québec (2006) : 5 églises (4 conservées, 1 jugée excédentaire)
- Le Bon-Pasteur (2006 et 2013) : Ancienne paroisse Bienheureux-Jean-XXIII, Québec (2006) : 2 églises (1 conservée, 1 jugée excédentaire) et ancienne paroisse Sainte-Marie des Lacs : 2 églises conservées.
- Bienheureux-François de Laval, Québec (2006) : 2 églises (1 conservée, 1 jugée excédentaire)
- Sainte-Angèle-de-Saint-Malo, Québec (2007) : 2 églises (1 conservée, 1 jugée excédentaire)
- Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, Québec (2009) : 2 églises (1 conservée, 1 jugée excédentaire)
- Bienheureuse-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin, Québec (2009) : 3 églises (1 conservée, 2 jugées excédentaires)
- Notre-Dame de Saint-Roch (2011 et 2015) : 2 églises (1 conservée et 1 excédentaire)

- Saint-Sauveur (2012 et 2015) : 1 conservée et 1 excédentaire

- Notre Dame-de-Vanier (2015) : 1 église (1 conservée)

4- Suite aux 12 plans directeurs immobiliers approuvés et annoncés depuis 2003, combien d'églises excédentaires, qui n'ont pas encore été aliénées, sont fermées et dans un processus de vente ou de recherche d'un nouveau propriétaire, en juin 2016 ?

Deux églises de la paroisse de Notre-Dame-de-Rocamadour sont déclarées excédentaires et sont fermées à tout usage en attendant un projet avec transfert de propriété : Saint-Charles de Limoilou et Saint-François-d'Assise.

L'église Saint-Jean-Baptiste n'a pas fait l'objet d'une démarche de PDI. Cependant en 2015, la fabrique de la paroisse, avec l'autorisation de l'Évêque, a procédé à la fermeture de l'église à tout usage, tant pastoral que public, en demandant qu'un nouveau propriétaire prenne la relève pour donner une nouvelle vocation à cet immeuble classé.

5- Combien d'églises ont un Carnet de santé ?

Le « Carnet de santé » est un outil permettant aux fabriques de dresser le portrait de l'état actuel des églises et la liste des interventions à prévoir dans un horizon de 10 ans pour les conserver en bon état ou pour des améliorations d'usage. Cet outil s'avère utile pour l'établissement d'un plan directeur immobilier, pour la planification des investissements financiers sur les immeubles ou pour appuyer de futures demandes de subvention et d'aide.

30 églises ont un carnet de santé. Ce sont, pour la grande majorité, des églises qui ont une cote du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), soit les cotes A, B ou C, (donc éligibles au programme de subvention) et quelques églises construites après 1945. Un total de 20 fabriques, propriétaires de ces églises, ont investi entre 4 000 \$ et 10 000 \$ pour la préparation de ces carnets.

6- Combien d'églises ont été vendues sur le territoire de la ville depuis 1980 ?

21 églises appartiennent aujourd'hui à un nouveau propriétaire. De ces 21 immeubles, 11 ont été démolis. Toutes ces démolitions ont été acceptées par la Ville de Québec et ont été réalisées en raison de la nature du projet immobilier du nouveau propriétaire ou de problèmes liés à la solidité de la structure du bâtiment ou à la présence d'amiante.

- 1- En 1980, l'église Notre-Dame-de-la-Paix (Québec), vendue et convertie en logement-condo;
- 2- En 1988, l'église Saint-Vincent de Paul (Québec), vendue et démolie en 2010;
- 3- En 1997, l'église Saint-Eugène dans Vanier (Québec) vendue à la municipalité pour devenir un centre communautaire;
- 4- En 1998, l'église Notre-Dame-du-Chemin (Québec), vendue et remplacée par un autre immeuble;
- 5- En 2000, l'église Saint-Joseph à Québec, vendue au privé et démolie en 2015;
- 6- En 2002, l'église Saint-Coeur-de-Marie (Québec), vendue au privé;
- 7- En 2002, l'église Saint-Esprit dans Limoilou, vendue à l'École du Cirque de Québec;
- 8- En 2006, l'église Saint-Paul Apôtre, vendue pour un projet d'habitation;
- 9- En 2007, l'église Sainte-Odile (Québec), vendue et remplacée par un immeuble d'habitation;
- 10- En 2009, l'église Notre-Dame-de-Grâce (Québec), vendue et remplacée par un autre immeuble appartenant à deux coopératives d'habitation;
- 11- En 2009, l'église Saint-Denys (Québec), vendue à la Ville de Québec pour un usage de bibliothèque municipale;
- 12- En 2009, église Saint-Zéphirin (Québec), vendue à la communauté de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre, activités de culte catholique et paroisse personnelle;
- 13- En 2010, église Bon-Pasteur (Québec), vendue à la municipalité aux fins de loisir et sport;
- 14- En 2010, église Saint-Pie-X (Québec), vendue et remplacée par un projet de résidences de ville par un promoteur privé;
- 15- En 2010, église Sainte-Marie-Médiatrice (Québec), vendue et remplacée par un projet d'habitation;
- 16- En 2010, église Saint-Thomas-Villeneuve, vendue et remplacée par un projet d'habitation;
- 17- En 2011, église Notre-Dame-de-Pitié de la paroisse Sainte-Angèle-de-Saint-Malo, vendue et remplacée par un projet d'habitation mixte;
- 18- En 2011, église Sainte-Maria-Goretti de la paroisse Saint-Charles-Borromée, vendue et intégrée à un complexe d'habitation. L'église a été démolie en 2016.
- 19- En 2012, église Saint-Grégoire de la paroisse de Bienheureux-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin, vendue avec aménagement d'une salle multifonctionnelle.
- 20- En 2014, église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Roch, vendue à la Coopérative de solidarité N-D-J-C.
- 21- En 2016, église Sacré-Cœur de la paroisse de Saint-Sauveur, vendue à la communauté évangélique La Mosaïque.

7- Quelles sont les démarches en cours concernant l'avenir des paroisses et de leurs églises ?

Les paroisses poursuivent leur démarche de réflexion en lien avec les trois orientations promulguées en 2005 dans le document « Mission Nouvelle Évangélisation » et à l'aide du « Cadre de référence pour les réaménagements pastoraux » publié le 8 septembre 2011.

Conséquemment, les responsables de toutes les paroisses (équipes pastorales, assemblées de fabriques, conseils d'orientations, équipes d'animation) sont appelés à poursuivre la réflexion et à proposer diverses solutions pour développer l'action pastorale de l'Église catholique et poursuivre l'œuvre d'évangélisation.

Jusqu'en 2020, un programme planifié de réaménagements pastoraux est progressivement mis en place. Ainsi, sur le territoire de la ville de Québec, il y avait 38 paroisses (avec fabrique) en 2011. En 2016, ce nombre est de 32. En 2020, il n'y aura plus que 13 grandes paroisses (avec fabrique). La mise à jour des plans existants ou la production de nouveaux plans directeurs immobiliers préciseront l'usage des églises pour la mission de l'Église catholique et identifieront celles qui sont excédentaires. Déjà sur les 52 appartenant aux fabriques, trois sont fermées au culte.

Rappelons que, de 1980 à 2015, le nombre de paroisses (avec fabrique) sur le territoire de la ville est passé de 70 à 32 et le nombre d'églises en usage pour la mission des paroisses de 72 à 49.

8- Quels sont les principaux critères utilisés au sujet de l'avenir et de l'usage des immeubles appartenant aux fabriques de paroisses ?

Il est important de distinguer la question de l'avenir des paroisses de celle de l'avenir des immeubles (églises). Pour les paroisses, on parle de réaménagements pastoraux et ils sont de divers types : regroupements des ressources humaines (ex. : curés avec équipes pastorales desservant plusieurs paroisses), réaménagements de structures de concertation et d'animation (ex. : unités, partage de services pastoraux et administratifs), réaménagements juridiques (ex. : création et suppression de paroisse de type territorial, paroisse dite personnelle ou non territoriale, mission).

Diverses orientations et critères sont utilisés pour déterminer l'avenir des paroisses :

- La mission de l'Église catholique : la vitalité des communautés chrétiennes dans la réalisation de leur mission (*annonce de l'Évangile, éducation de la foi, vie de prière et de culte, vie fraternelle et actions de charité*) ;
- L'état de santé des organisations paroissiales (*prise en charge des paroissiens et paroissiennes, nombre de bénévoles et relève*), capacité à assurer des activités pastorales (*première annonce, initiation chrétienne, vie communautaire*), la disponibilité des ressources humaines (*prêtres, équipes pastorales, bénévoles pour la direction des services pastoraux et administratifs*).

- Le développement d'initiatives pastorales pour mieux desservir les catholiques et rejoindre la population (*communication, conférences, présence sur le terrain, etc.*);
- Les changements sociologiques, démographiques et géographiques (ex. : sentiment d'appartenance, déplacement de population, reconfiguration des territoires urbains, des routes, des quartiers, etc.) ;
- La réalité financière : le soutien financier de la population à l'œuvre paroissiale (activités et œuvres pastorales, immeubles, personnel, etc.).

Pour l'avenir des immeubles (églises), divers points de références sont utilisés à l'intérieur d'une démarche en vue de doter la paroisse d'un plan directeur immobilier :

- Usage de l'église pour les fins spécifiques de la communauté chrétienne et ses activités de culte, de rassemblement communautaire, d'enseignement et de pastorale ;
- État du bâtiment et capacité de l'adapter aux usages et besoins la pastorale paroissiale (activités de culte, d'enseignement, d'accueil, etc.) ;
- Capacité financière de la fabrique en lien avec la première raison d'être d'une organisation paroissiale : sa mission d'évangélisation (rassembler les catholiques dans une communauté chrétienne et rejoindre toute la population de son territoire pour l'annonce de l'Évangile) ;
- Coûts d'exploitation de l'immeuble (frais d'énergie, d'entretien, d'assurance, etc.) ;
- Coûts des investissements requis pour le maintien d'usage et la conservation de l'église et des biens meubles (orgues, œuvres, ameublement) ;
- La valeur « patrimoniale » basée sur les trois classifications existantes actuelles sur les églises est prise en compte dans la réflexion. Cependant, ce n'est pas un critère déterminant qui, en lui-même, empêcherait de déclarer excédentaire une église ayant une valeur « patrimoniale élevée », mais appelée à être cédée à un nouveau propriétaire pour un nouvel usage.

9- Quelles sont les fabriques qui sont identifiées en 2016, comme étant dans une impasse financière ?

Sept (7) fabriques de paroisse sont en impasse financière :

- Saint-François-Xavier à Duberger (1 église) : Plus de 5 déficits consécutifs, faible réserve financière ;
- Saint-Sauveur (1 église) : Plus de 5 déficits consécutifs, faible réserve financière, travaux majeurs de 220 000 \$ à venir. Aide du fonds d'assistance aux fabriques de 95 000 \$ de 2014 à 2016 ;
- Notre-Dame-de-Saint-Roch (1 église) : Plus de 5 déficits consécutifs, pas de réserve financière, travaux majeurs de plus de 800 000 \$ en maçonnerie à venir et démarches en cours pour la vente du presbytère. La fabrique a reçu l'aide du fonds d'assistance à la hauteur de 930 000 \$ entre 2006 et 2016 pour assurer l'équilibre financier et réaliser des travaux. La Ville de Québec a versé 500 000 \$ pour l'aménagement d'un espace commercial au sous-sol de l'église. Travaux de 890 000 \$ réalisés entre 2011 et 2015 ;
- Saint-Jean-Baptiste (3 églises) : Plus de 5 déficits consécutifs, travaux de 10 M\$ à prévoir sur l'église Saint-Jean-Baptiste. Aide du Fonds d'assistance de 2005 à 2016 de 1 M\$ pour aider à assurer les frais d'entretien de l'église Saint-Jean-Baptiste ;
- Notre-Dame-de-Rocamadour (3 églises) : Plus de 5 déficits consécutifs, faible réserve financière, travaux majeurs à prévoir pour l'église Saint-Fidèle. Deux églises fermées au culte et à tout usage public. Aide du Fonds d'assistance de 2008 à 2016 de 600 000 \$ pour assurer l'équilibre financier de la fabrique ;
- Notre-Dame-de Québec (2 églises) : Déficit récurrents. Aide du Fonds d'assistance de 2008 à 2016 de 1,5 M\$ pour assurer l'équilibre financier de la fabrique. Faible réserve financière. Travaux majeurs réalisés entre 2011 et 2015 de 1,2 M\$. Travaux majeurs de restauration de 2,3 M\$ sur les deux églises à venir ;
- Sainte-Angèle de Saint-Malo : 4 déficits en cinq ans et faible réserve financière.

Sept (7) autres fabriques ont des déficits d'opérations récurrents entre 2011 et 2015 et voient leur réserve financière en voie de diminution. Les fabriques marquées d'un astérisque ont vendu leurs terrains pour reconstituer leur réserve financière et financer des travaux majeurs.

- Saint-Charles –Borromée (4 églises) : 5 déficits consécutifs ;
- Saint-Gertrude : 5 déficits consécutifs ;
- Bienheureuse-Marie-Catherine-de-Saint-Augustin (1 église) : Plus de 5 déficits consécutifs ;
- Sainte-Monique : 4 déficits en 5 ans ;
- Notre-Dame-de-l'Espérance : 5 déficits consécutifs ;
- Saint-Émile : 5 déficits consécutifs ;
- Bon Pasteur : 4 déficits en 5 ans.

Pour les autres fabriques, au nombre de 18 : toutes présentent des résultats budgétaires réguliers équilibrés. Comme organismes sans but lucratif, plus de 80 % de leurs revenus proviennent de dons. Les assemblées de fabrique relèvent le défi, année après année, avec la collaboration de nombreux bénévoles, en recueillant des fonds pour les besoins réguliers de la

paroisse (activités pastorales et de culte, œuvres paroissiales, personnel, frais annuel d'exploitation et d'entretien des immeubles).

Cependant, toutes ces fabriques vivent dans une situation de précarité financière :

- Aucune garantie de revenu stable et continue dans l'avenir ;
- Réserve financière insuffisante pour réaliser des travaux majeurs ou urgents sur leurs immeubles ;
- Incertitude au sujet de la variation des coûts d'énergie pour le chauffage des bâtiments.

10- Quels sont des exemples importants de partenariat entre la Ville de Québec et le diocèse catholique de Québec ?

- 1999 : Déclaration conjointe de sauvegarde et de mise en valeur des églises de Québec. Cette initiative a permis les réalisations suivantes :
 - Création d'un comité de concertation sur le patrimoine religieux de la Ville de Québec avec toutes les traditions religieuses au sujet des églises à vocation paroissiale
 - Processus de consultation et étapes à réaliser lors de la fermeture au culte d'une église
 - Inventaire des églises avec classification (milieu des années 90 et des années 2000)
 - Deux colloques sur la question du patrimoine religieux et des églises :
 - 1997 : premier colloque international sur *l'avenir des biens d'Églises*
 - 2004 : Deuxième colloque international sur le thème *le patrimoine religieux : de l'objet cultuel à l'objet culturel*.

Cette déclaration a été une référence et a provoqué une prise de conscience et diverses initiatives sur le patrimoine religieux.

- Au cours des années 2000, disponibilité d'un fonds de 300 000\$ par année pour le soutien des paroisses (administration Boucher et deux premières années de l'administration Labeaume).
- Aide dans le cadre de l'Entente sur la culture (Ville-MCCCF) pour certaines études, recherches ou projets de conservation et de mise en valeur (ex. : Notre-Dame-de-Grâce) ou pour le tourisme religieux (certaines activités de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec).
- Octroi de la somme de 500 000 \$ pour les travaux au sous-sol de l'église Saint-Roch, octroi qui s'inscrit dans la stratégie de recherche de solutions pérennes pour les coûts d'exploitation et d'entretien de l'église Saint-Roch.